

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 176

Rubrik: Document

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un élève fait le procès des collègues à la Cathédrale de Lausanne

28 mars 1972 : lors de la cérémonie des promotions du collège de l'Elysée, un élève prend la parole à la Cathédrale — il était en chaire pour dire un poème — et fait le procès des collègues. Ce geste lui vaudra trois mois de suspension à faire valoir au gymnase.

19 avril : deux cents gymnasiens manifestent pour demander la réintégration de l'orateur puni; se présente devant eux, leur faisant face à la porte de son établissement, le directeur du gymnase un fouet à la main.

Deux événements significatifs au-delà des personnalités en cause; il y a quelques semaines, le même directeur adressait à ses élèves et à leurs parents une lettre dont le préambule était ainsi conçu : « Le directeur est las d'entendre quotidiennement qu'un grand nombre de gymnasiens « s'ennuyent » au gymnase; c'est devenu une mode, aussi imbécile que destructive, en dépit des efforts actuellement faits pour corriger les défauts de notre système scolaire.. » Des phrases à rapprocher de l'intervention du collégien que nous publions in extenso ci-dessous.

Chers camarades, Messieurs les professeurs, J'ai décidé de ne pas me contenter aujourd'hui de dire ce poème, mais de m'exprimer au nom des élèves. En effet, lorsqu'on permet à un élève de « déclamer » en public, c'est pour lui imposer un poème, et ne pas lui laisser dire ce qu'il pense, ce qu'il ressent au fond de lui.

Aux promotions, il y a la place pour le discours du directeur, l'invocation du pasteur, le petit chœur, l'orchestre et différentes babioles diverses, mais les élèves-spectateurs que nous sommes ont bien peu l'occasion de s'exprimer. M. le Directeur

a longuement parlé. Pourquoi ne pas parler à notre tour ? — La parole doit être prise par les élèves ! Je m'adresse donc à vous, en espérant dire ce que beaucoup d'entre vous ressentent.

J'ai choisi ce lieu public, où nous nous ennuyons tous, parce que c'est la seule occasion de l'année où nous sommes réunis en si grand nombre.

J'ai donc décidé de dépasser ce stade asservi pour parler en tant qu'élève véritablement.

Qu'est-ce qu'ils ont à vouloir nous abrutir dans cette société basée sur le seul profit de l'argent, nous astreindre à ce système scolaire avilissant, nous enfermer dans leurs cadres, leurs bâtiments où ils nous font avaler toutes leurs idées ? Ces idées, que notre collège, nos professeurs nous font subir continuellement.

— L'individualisme domine. Les travaux de groupes sont rares; l'esprit collectif complètement absent.

— Nous sommes contraints à la hiérarchie de nos maîtres, qui nous imposent n'importe quoi.

— Nous ne disposons pas nous-mêmes de notre liberté. On ne nous laisse pas de responsabilité pour diriger nous-mêmes notre travail. Au cours de l'élaboration d'une dissertation sur le thème de l'école, un professeur donnait à ses élèves ses propres idées; eux n'avaient plus qu'à les mettre dans un français correct, sans faire une effort de raisonnement intelligent et d'originalité.

— Nous sommes soumis à la taxation arbitraire des notes, qui représentent notre seul but. Arriver à la meilleure place ! Etre en tête de classe ! Voilà ce que l'on nous apprend : à vaincre ses camarades dans un esprit de concurrence permanent. Le même professeur insultait sa classe et lui disait qu'elle n'avait aucune tête, aucun groupe d'élèves supérieur aux autres, et donc qu'elle resterait une classe idiote. Etonnant qu'il n'y ait aucun échec dans ladite classe !

— Il nous faut réagir contre cet état de choses. Nous ne devons plus accepter d'être conduits dans des rails dont nous ne pouvons sortir.

— Nos professeurs nous font vivre dans un climat raciste. Chaque section est de son côté (quand ce n'est pas chaque classe). On apprend aux latines qu'elles sont la crème, l'élite intellectuelle. On leur apprend à mépriser les classes générales ou commerciales.

— Les activités manuelles sont dévalorisées; l'apprentissage est considéré comme un échec.

Nous voilà au terme de six à sept ans d'efforts inutiles, gratuits souvent. Nous avons accompli cette période dans ce sentiment d'ennui total qui caractérise les écoliers. Nous nous ennuyons continuellement, et c'est encore cet ennui qui nous fait souffrir ici, pendant ces promotions, que nous redoutions depuis longtemps. Comment encore accepter ces sombres cérémonies traditionnelles ? Pourquoi n'entendre que ces longs discours directoriaux ? C'est aux élèves de dire ce qu'ils pensent. Montons nous aussi en chaire et parlons !

Est-il admissible que nous supportions, muets, les moyens de pression dont se sert le pouvoir : raileries, menaces aux parents par téléphone, convocations, arrêts injustifiés, etc. ? Récemment encore, le directeur menaçait d'expulsion du collège des élèves de cinquième année, parce que ceux-ci distribuaient de la « littérature révolutionnaire de gauche », comme il l'a dit lui-même. Mais avons-nous donc le droit de dire ce que nous pensons ? Un journal, quel qu'il soit, même si calomnieux que *Zéro de conduite*, s'il exprime l'opinion d'élèves, peut-il être interdit ?

M. le directeur se demandait si j'allais rompre une tradition. Peut-être, oui. J'en ai donné, je l'espère, une nouvelle, celle aux élèves de s'exprimer en public et de ne pas seulement subir les discours de leurs professeurs ou de leur directeur.